

## L'option cinéma-audiovisuel

L'option s'articule entre la pratique, la théorie et la culture cinématographique et audiovisuelle.

### **Organisation du programme en Seconde :**

Initiation à l'histoire du cinéma. Découverte d'œuvres, étude de quelques temps forts de l'histoire du Cinéma et de l'audiovisuel.

Analyse filmique et initiation au langage cinématographique.

Les notions de base ;  
théoriques : construction et étude de plans,  
et pratiques : tournage, montage numérique,

De courts exercices - un petit projet filmique complet, ou encore une séquence tournée et montée - permettent entre autres, d'aborder les principales composantes d'un plan, ainsi que la qualité de l'image et du son. Ils constituent aussi une première initiation au montage et à la réalisation.

### **Organisation du programme Première et Terminale :**

L'option facultative cinéma-audiovisuel est accessible à toutes les séries de baccalauréat : ES,S,et L.

L'enseignement est de 3h hebdomadaire en Première et en Terminale.

### **L'examen au baccalauréat**

L'option facultative Cinéma-audiovisuel pourra être présentée pour la première fois au LFJM lors de la session 2019 du baccalauréat. Il s'agit d'une épreuve orale.

Vous présentez le dossier que vous aurez réalisé pendant l'année, sur un sujet de votre choix, vous analysez une séquence de votre choix et devez faire ensuite, un exposé consistant à argumenter votre réalisation (conception, préparation, réalisation, montage d'une courte production en équipe). Cette épreuve facultative peut vous permettre de gagner des points puisqu'un coefficient 2 est attribué aux points obtenus au-dessus de 10/20.